



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 25 juin 2024

AVIS A LA POPULATION

No 07/24

Facture d'acompte – Eau

Explications sur la facture d'acompte pour l'eau potable et l'assainissement des eaux

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un nouveau règlement est appliqué suite à sa validation lors de l'assemblée communale du 20 décembre 2023. Auparavant, un seul acompte d'eau était facturé au prix de CHF 3.20 selon le tarif en vigueur. Désormais il va inclure la moitié de la taxe de base et la moitié de la consommation selon les nouveaux tarifs ci-dessous :

Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an
0 à 55	195.-
56 à 500	205.-
501 à 1'000	285.-
1'001 à 3'000	455.-
3'000 à 5'000	955.-
Plus de 5'000	1'790.-

Volume annuel m ³ /an	Taxe de consommation Fr./m ³
0 à 55	3.00
56 à 500	2.80
501 à 1'000	2.65
1'001 à 3'000	2.50
3'000 à 5'000	2.30
Plus de 5'000	2.15

Par exemple, si l'année dernière, la facture d'acompte était basée sur 75 m³ (soit une consommation annuelle de 150 m³) à CHF 3.20/m³ pour un total de CHF 240.00, cette année, la facture d'acompte sera composée de CHF 102.50 pour la taxe de base (la moitié de CHF 205.00) et CHF 210.00 pour 75 m³ à CHF 2.80, totalisant environ CHF 312.50. Ce montant sera déduit lors de la facture finale. De plus, la location de compteur n'est plus facturée.

Concernant l'assainissement des eaux, le nouveau règlement est également entré en vigueur. Au lieu d'être basé sur la valeur officielle, la valeur incendie et les équivalents habitants, il est désormais calculé en fonction de la consommation d'eau et directement avec ladite facture. Un acompte d'un montant identique à celui de l'eau potable sera perçu pour les habitations raccordées aux eaux usées, il sera également déduit de la facture finale. Comme il s'agit de la première facturation sous ces nouvelles règles, il est possible que certaines incohérences affectent certains ménages mais elles seront ajustées ultérieurement.



CORRECTION - AVS POUR PERSONNES SANS ACTIVITE LUCRATIVE

L'agence communale AVS rappelle que les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer des cotisations à partir du 1er janvier suivant leur 20^{ème} anniversaire. Cela inclut les étudiants, qui doivent verser la cotisation minimale annuelle pour éviter d'être pénalisés par des années de cotisations manquantes. Il est possible de rattraper les cotisations rétroactivement jusqu'à cinq ans.

Si vous avez des questions concernant vos cotisations manquantes, nous vous recommandons de contacter directement votre caisse de compensation afin d'obtenir des informations spécifiques à votre situation. Ils pourront vous fournir des détails sur les cotisations et les prestations.

L'agence communale AVS se tient également à disposition au 032/484.94.27.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

En raison des vacances estivales du personnel, le guichet de l'administration communale sera fermé du :

Lundi 22 juillet 2024 au dimanche 11 août 2024
Réouverture le lundi 12 août 2024

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser au maire, François Brahier-Jeckelmann au

n° 079/829 58 32.



AVIS DE CONSTRUCTION

Requérants : Madame et Monsieur Aline et Denis Maillard, Au Château 219, 2718 Lajoux

Projet : Construction d'une pergola bioclimatique et modification du coin pelouse au nord-ouest de la parcelle avec ajout d'un sureau et d'une haie étroite en essences indigènes. Hauteur de la haie max. 3m, distance à la route de quartier 1,5m. Aménagements paysagers avec blocs en pierre, hauteur max. 0,5m, dallage en béton et pose d'une cheminée. Pose d'un treillis de soutien au nord entre la route et la maison et engazonnement en prairie sèche pour places de parc.

Au lieu-dit : Au Château

n° de parcelle : 657

Zone d'affectation : Zone habitation (HA)

Dimensions pergola : Longueur : 7.54 m / Largeur : 2.97 m / hauteur : 2.50 m

Matériaux : Armature en aluminium thermolaqué gris foncé et lames blanches en aluminium

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 8 juillet 2024**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérante : Madame Viviane Lovis, Les Rotchets 44f, 2718 Lajoux

Projet : Construction d'une piscine enterrée à ciel ouvert

Au lieu-dit : Les Rotchets

n° de parcelle : 589

Zone d'affectation : Zone habitation (HA)

Dimensions : Longueur : 6.00 m / Largeur : 3.00 m / Profondeur : 1.50 m

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 8 juillet 2024**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérant : Monsieur Eloi Saucy, Le Bout Dessus 26, 2718 Lajoux

Projet : Installation d'un tunnel agricole (stockage pellet - machines)

Au lieu-dit : Entre les Vies

n° de parcelle : 356

Zone d'affectation : Hors zone à bâtir, Zone centre (CA)

Dimensions : Longueur : 18.40 m / Largeur : 10.70 m / Hauteur : 1.50 m /
Hauteur totale : 7.50 m

Matériaux façades : Muret béton et structure métallique ; longues façades revêtues d'une bâche verte, façades pignon avec bardage bois brun.

Matériaux toiture : Structure métallique et bâche verte.

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 29 juillet 2024**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

Les plans relatifs à cette demande de permis de construire sont consultables même durant la fermeture estivale du bureau communal (le lundi et jeudi de 10h00 à 12h00 et le mercredi de 16h00 à 18h00) et ce durant le délai de la publication soit jusqu'au 29 juillet 2024.

Porte-à-porte de Pro Infirmis

Solidarité envers les personnes en situation de handicap

Une maladie ou un accident portant durablement atteinte à la santé ou la naissance d'un enfant avec un handicap sont de durs coups du destin. Pro Infirmis est là pour soutenir les personnes avec handicap et leurs proches. Depuis sa constitution, il y a plus de 100 ans, Pro Infirmis a fortement influencé la politique du handicap en Suisse. Aujourd'hui, elle est la plus grande organisation spécialisée pour les personnes en situation de handicap. Comptant 51 services de consultation, elle est bien ancrée dans toutes les régions, comme dans le canton de Jura et Neuchâtel.

Les personnes en situation de handicap sont, encore de nos jours, désavantagées dans de nombreux domaines. Pro Infirmis s'engage pour que ces personnes aient les mêmes droits, elle aplanit les obstacles et encourage l'autonomie. Par exemple, Pro Infirmis offre une relève pour décharger les parents d'un enfant en situation de handicap, cherche des solutions rapides en cas de difficultés financières, ou encore soutient les personnes en situation de handicap qui désirent choisir elles-mêmes leur cadre de vie.

Action de sensibilisation entre juillet et octobre 2024

Pour son action, Pro Infirmis a besoin de dons. Le soutien financier de donateurs et donatrices est nécessaire pour qu'elle puisse continuer à offrir ses prestations. **De juillet à octobre, des jeunes travaillant pour Pro Infirmis sonneront aux portes du village de Lajoux.** Le but de ces entretiens personnels est d'informer la population sur les besoins des personnes en situation de handicap et sur le travail de Pro Infirmis. Les personnes contactées ont la possibilité de devenir membre promoteur si elles le souhaitent. L'argent liquide n'est pas accepté. Les collaboratrices et collaborateurs porteront des vestes et t-shirts avec le logo de Pro Infirmis et seront munis d'un badge. Toute l'équipe se réjouit d'ores et déjà d'ouvrir le dialogue.